

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 83/711 du 26.0.1983

portant nomination de Monsieur MOMBOULA Damien en qualité de
Directeur Régional des Affaires Sociales de la Likouala

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi n° 25/ 80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 4
de la Constitution;

Vu le Décret n° 82/228 du 9 Mars 1982 portant réorganisation du Ministère
de la Santé et des Affaires Sociales;

Vu le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement;

Vu le Décret n°879/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre
Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret N°80/644 susvisé ;
Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE:

Article 1er: Monsieur MOMBOULA Damien, Assistant Social Principal est nommé
Directeur Régional des Affaires Sociales de la Likouala.

.../...
/...
...

Article 2: Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3: Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera, /.

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

BRAZZAVILLE, le 26 Septembre 1983

Le Ministre de la Santé ET des Affaires
Sociales

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale

Bernard COMBO MATSIONA